

EPITRE DEMONSTRATIVE, FAICTE A TRE-SHAVLTE, & tres
puissante Princesse, Madame Elisabeth d'Au-
striche, fille d'Empereur & Royne de
France, Par M. Anthoine Crespin Nostradamus,
Côseiller, Médecin & Astrologue ordinaire
du treshault & treschrestien Roy de France,
d'un signé admirable, d'une Comette qu'il
a veu au ciel, en presence de plusieurs grâds
Seigneurs de cedit Royaume, & mys en
lumière la declaration d'icelle par ledict
auteur : laquelle fut veue dans vostre
grande Vniversité de Paris, ville capitale
de cedit Royaume, le 29. de Mars, 1571.
le iour de vostre tresheroïque entrée, qui
fut faicte en ladicte cité. Et sera remédié
& contourné tout fon malin effect, par le
moyen de vostre benigne & /aeree maiefté.

A PARIS, De l'imprimerie de Nicolas du Mont./ AVEC PRIVILEGE DV ROY.

1571.

(93 x 142 mm, 20 pp.n.ch.)

(CF. B.N. : 8fi Lb33 455)

BENAZRA Pag 101 / CHOMARAT 117

EPI TRE DEMONSTRATIVE,
FAICTE A TRESHAVLTE,
 & trespuissante Princesse, Madame Elisabeth d'Autriche, fille d'Empereur & Royne de France, Par M. Anthoine Crespin Nostradamus, Cōseiller, Medecin & Astrologue ordinaire du tresault & treschrestien Roy de France, d'un signe admirable, d'une Comette qui a ven au ciel, en presence de plusieurs grāds Seigneurs de cedit Royaume, & toy en lumiere la declaration d'icelle par ledict authentique laquelle fut veue dans vostre grande Vniuersité de Paris, ville capitale de cedit Royaume, le 29. de Mars, 1571. le iour de vostre tresheroique entree, qui fut faicte en ladicte cite. Et sera remedie & contourné tout son malin effect, par le moyen de vostre benigne & sacrée maiesté.



A PARIS,
 De l'imprimerie de Nicolas du Mont.
 AVEC PRIVILEGE DV ROY.



Lors que de sept feuz, vacabons assemblez,
Par le doux printemps, le belier s'escaiera,
D'ans & moys plus beau, vne belle saison
neufue eclerera.

Bien-heureux l'esprit, que la grace des cieulx,
Pour heureux iours, a voulu reseruer,
Quand le grand Pasteur, tout en vn r'alira,
Pasteur & bestails,

Lors seront les cœurs netement eclarsis,
D'vne sainte ardeur, verité deuoillant,
En terre neufue, bien auant Roy entré,
Pendant subiectz luy viendront faire acueil,
Sa perfidie aura sel rencontré,
Qu'aux citadins lieux de feste & recueil.

*A LA TRESHAVTE ET
tresheroique, benigne & magnanime Prin-
cesse, ma treshonoree Dame, Elisabeth
d'Austriche, fille d'Empereur, & corōnee
Royne de France, l'astrologue du Roy vo-
stre seigneur & espoux S'alut.*

MADAME, nous apres a-
voir veu, en la presence
de plusieurs seigneurs de
vostre Royaume, vne Co-
mette apparue au ciel, le
iour de vostre heureuse entree, en vo-
stre bone ville de Paris, & d'autant que
i'ay enuie toute ma vie, de vous faire ser-
vice en la preservation de la corōne de
France, qui me cause de m'adresser à vo-
stre maiesté, pource que Dieu vous en-
uoye en France, afin de regir pardeça
son peuple, & vous enuoye des signes
euidets, afin que cognoissiez par là son
vouloir Et d'autant que ie suis Astrolo-
gue ordinaire du Roy vostre cher Sei-
gneur & espoux, n'ay voulu fallir, pour

l'obeissance que i'ay enuie de luy mon-
strer, & à vous aussy l'effect d'icelle Co-
mette, laquelle nous demonstre qu'il
viēdra vn songe au soir au Roy, enuoyé
de Dieu, que son vouloir & le vostre se-
ra tel que iustice soit administrée en vo-
stre Royaume, & que iniustice n'aura
nul lieu, iusques aux pauures forcerez
qui sont detenez en voz gaiieres: les-
quelz ont paracheué leur temps & ar-
rest, qui auoit esté contre-eulx donné
par vostre iustice. Et lesquelz pauures
n'attēdent que vostre grace & celle du
Roy. Parquoy Ma-dame cela donnera
occasion à Dieu premierement, d'ap-
paier son ire contre vostre Royaume,
& fera que par tout la reste du monde,
ceux qui oront parler de sa bonne iusti-
ce & de vostre bon cōseil, que par tout
sera honoré, craint & redoubté si par
vostre moyen iustice ne leur est faicte.
Aussi nous demonstre la Comette que
plusieurs, prisoniers, lesq̄lz sōt detenez,
qui n'ont esté uidez hors de leurs pri-

sons en laquelle ya long temps qu'ilz
font: qui a causé que la Comette nous
demōstre quelque malheur aduenir en
la France, pource que Dieu auoit ordō-
né que lesditz prisonniers qui estoient
detenuz sortiroiēt par le moyen de voz
ioyeuses entrées, par toutes les villes de
vostre Royaume, & sera fort bon, que
auec vostre bon cōseil vous y aduisiez.
Et aussi nous demōstre ladite Comette
que beaucoup & iusques à la plus-part
de voz commandemens, & touchant le
reiglement de vostre Royaume, seront
bien mieux obeiz à l'aduenir que n'ont
esté par le passé: & ce pēdāt vous aurez
paix & paix. Et les Autheurs des dispu-
tations sofistiques seront accordez, qui
sera vne esiouyssāce par tout vostredit
Royaume, apres que les reiglemēts que
nous voyōs aduenir serōt mis en effe &
& conformant en la Comette que nous
vismes au ciel, la maiesté du Roy étant
à Chantilly, qui demonstroit que la iu-
stice seroit administrée en vostre roy-

aume, parce que les plus grands d'iceluy
royaume s'esioyroiēt en la faisant ex-
ercer & y donner la force telle qu'elle
est requise: vo⁹ voirrez fleurir iustice en
vostre royaume, & paix & vnion à ia-
mais, tous les plus grands passeront par
les mains des plus grands Seigneurs de
vostre royaume, parce que le Roy se
fiera, tant par le conseil & aduertissemēt
de Dieu à eulx, pour la bonne iustice
qu'ilz ferōt, que le roy s'esioyra voyāt
vne si bonne ordre en son royaume se
maintenir. O quel douloureux & mal-
heureux torment endureront plusieurs
tant en leurs corps & biens! car le grand
miroer d'Albert le grād, sera ouuert par
vne personne interposée, qui le mōstre-
ra au roy & à vous, en presence de plu-
sieurs de vostre conseil priué desdictz
meschans forfaitz contre plusieurs su-
perbes qui sont paruenuz en grands
biens; par les excessifs larcins qu'ilz ont
faict sur voz deniers, & qui causent de
mettre tant d'impositions sur vostre

pauvre peuple qui crye apres vous tous les iours, estant contraint de vendre le pain qu'il doibt manger, pour suruenir à voz ordonnances. La quarte partie desquelz deniers ne paruiet iusques à vostre cognoissance: aussi nous demōstre que lesditz grands Princes & Seigneurs que lors qu'ilz auront lesdictz superintendens par quelque bon vouloir, ceux de l'estat de vostre noblesse, lesquels durant toutes les guerres auront couru en cestuy royaume, ou serui le roy, non de leurs biens simplement, mais iusques à leurs vies qu'ilz n'ont espargné pour maintenir ceste vostre coronne, & nous demonstre que sans nulle faulte, seront recompensez, tant par vostre bon conseil que par celuy desdictz grands Seigneurs. Ensemble que payerez toutes les debtes que les roys predecesseurs de nostre roy & de luy-mesme seront du tout acquitees. Car le miroer monstrera le moyen qu'il faillira tout payer sans fouller vostre peuple ny rien emprun-

ter à nulle personne eſtranger. Et ce fai-
ſant la nobleſſe fera dōner cœur à tou-
tes voz forces militaires, & fera en ſorte
que la iuſtice ſera ſi bien executée par
tout, que tous les eſtrangers ſ'eſmerveil-
leront que en vn ſi peu de temps voſtre
ROYAUME qui auoit tant eſté embroillé
par les guerres qui l'ont touſiours tour-
menté eſtre reuni en vne ſi bonne or-
dre, & cognoiſtront à ceſte heure là que
la main de dieu y a trauaillé, & que c'eſt
luy-meſme qui conſerue voſtre ROYA-
ME: & y aura ſi bonne ordre par voſtre
conſeil, que l'on ne verra point tant al-
ler de gens masquez par le pays, & telle-
ment qu'au vray iuger, l'on ne ſçauroit
iuger ſi ce ſont hommes ou femmes qui
vont ainſi masquez. Auſſi ſera oſté vn ſi
grand nombre de coches & chariotz &
de lièrieres, leſquelz on voit courir par
tout, que inſques à vne ſi petite bour-
geoyſe, qui n'aura pas vaillant cinquāte
eſcuz de rente, aura trois ou quatre co-
ches apres elle, dix ou douze laquaiz a-
couſtrez

coustrez de velours ou drap d'or & d'ar
gent, chose qui n'est permise si non aux
grands Roynes, Princesses & femmes de
grands seigneurs, aussi il ya beaucoup
d'hommes masquez de masques, qui ne
couvrent leurs visages: mais c'est de me-
chanceté, dequoy ilz sont couverts, cela
fera que le Roy par vostre bon conseil
les ayans decouverts les fera chastier,
que ce y operera, & quiconque l'ayme-
ra & doubtera se garde aussi. Ma-
dame ladicte Comette menace pour les taver-
niers, tant des villes que des villages qui
cōtraignent toutes personnes passantes
par leurs logis, tellement que Dieu se
voyant fasché, tant par leurs larcins, &
desrobbemens qu'ilz font chacun iour,
que pour les blasphemés qu'ilz com-
mettent, que si n'y prouuoiez no^s som-
mes menacez par ladicte Comette de
lire de Dieu, & n'y a si riche person-
nage qui passent par leurs maisons ne
soit contraint de vider sa bourse, &
quelque-fois vendre son cheval pour

payer son hoste par la negligēce de voz
officiers. Mais aussi nous voyons vne
Comette à l'oposite, qui nous demōstre
que avec vostre bon conseil, le Roy en-
uoyera gens par toutes Prouinces, pour
commander & faire ordonnance sous
le nom du Roy, que tous ceux qui pas-
seront par leursdictz logis, nq soient mo-
lestez en la Frāce comme ilz sont, mais
le tout se fera apres que les grands Sei-
gneurs s'entremettront des affaires de
vostredict Royaume. Il y a aussi par vo-
stredict Royaume, & fusse-il iusques à
vn simple sauetier qui porte estat, dont
les plus grāds Seigneurs de vostre Roy-
aume ce deussent cōtenter. Il n'y a si pe-
tit marchand, lequel aye vaillant en sa
boutique dix francs, qui ne porte vne
paire de chausses, vallant vingt-cinq ou
trente liures. C'est ce que faict tant les
foyes & estamets cheres en vostredict
Royaume: & oultre passans ce iusques
aux gens de plus bas mestier, vous n'en
vōyez point qui n'essaye de tromper &

faire quelque fraude en sa marchandise ne se soucyât sauoit sinon que d'essayer & bien vèdre, & faire en sorte d'accumuler & assembler force escuz. Quant aux boulangers & bouchers plusieurs d'iceux pour vendre mieux leur marchandise, ilz la soufflent, de sorte qu'elle sèble deux fois plus grosse qu'elle n'est. Et au lieu que vous cuydez auoir, ou du pain ou de la chair, vous ne tenez que du vèt, que ce est cause & occasion que le pauvre homme se courrouçant iustement se plaint à Dieu, & fait que Dieu ayant receu sa complainte se fasche iustement contre vostre Royaume. Il y a bon remede à euiter toutes ces peines là. Ma-dame ie suis contrainct vous en parler si auant, affin que s'il vous plaist vous y facies donner ordre, & que par là vous euitiez la malignité de beaucoup de sinistres aduenemés qui vous menacent, & vous & vostre France, si n'y pouruoyez à bonne heure. Aussi il y a par la France des executeurs de sen-

teces cruelles de vostre iustice: lesquelles
pour desirer à gagner quelques escuz
fesoient à vn pauvre vigneron couster la
moitié de son bien, soubz atteinte d'a-
uoir quelque faulce relation, lesquelles
ayant cela, leur faire couster certaine
moitié de leur bien, & à la fin aduient
qu'ilz perdent tout leur reuenu & terres,
& quelques fois pour maintenir leur
faulce relation endurent quelques fois
la mort, ie ne dy pas seulement que quel-
ques vns qui seroient bien marriez d'a-
uoir rien fait à aucun qui ne voulist
leur estre fait.

O Royne tresinfinicible, d'auantage
nous auos veu & cogneu des signes ad-
mirables, qui demonstrent de grande
richesse estre cachée soubz la terre de
vostre Royaume, que seulement la gran-
deur de la centiesme partie, non nom-
mez de vostre Royaume que nous com-
prenons seulement au pays de Langue-
doc, les lieux cy apres nommez, qu'il
y a enuiron quatre cens ans, que on laif-

se perdre par negligence, qui vous peu-
uent estre aduantage tous les anneés de
cinquante millions d'or, ne comprenãt
la Prouenchée, ny la mōtaine de Mau-
uentour au eōté de Venise, ny le Daul-
phiné & la Bourgoigné, ny le Lyonnais
ny la Champaigne, ny la Bretagne, ny
la Picardie, ny la Normandie, ny L'isle
de Frãce, & autres pays & terres qui se-
roient trop longues à raconter.

Premierement en Vellay cinq fatiol,
mine d'argent & de plomb.
Oriolle, mine d'argent.
En Chassois, mine de cuiure.
Les boys de Labelout, mine de plomb.
La Farre, mine de plomb.
Monfacon, mine de plomb.
au pays de Louuadain.
Saint Laurent des Bains, mi. de plomb,
& argent.
Arualin, mine d'argent.
Vielleuicq, mine d'argent.
Le Bourguignon, mine de plomb.

Bourbon, mine de plomb.
Malescoube, mine d'argent.
Les Espieux, mine d'argent.
Le Vallat sain& Pierre, mine d'argent.
Le Vallat de Meracq, mine de plomb.
Ourcier, mine d'argent.
Cervier, mine de plomb.
La montagne baussée, mine de plomb.
Tartaronne, mine de plomb.
A Monmiral, mine d'argent.
Les Combes, mine d'argent.
Les Combetz, mine d'argent.
Champié, mine d'argent.
Parqueresse, mine d'argent, riche.
La quanne, mine d'argent.
Autrenas, mine d'argent.
Myandol, mine d'argent.
A Sumaine, grande mine d'or, là ou il y
a trente hommes trauaillás, ce qui ne
vient point à la cognoissâce de vostre
maiesté.
En Crecy au pres de Cadenat, mi. d'or.
Altier, mine de souffre.
Le Champ, mine or-pymant.

Le Boudon, mine de plomb.

Le Vielleret, mine d'argent.

Ferufac, mine d'argent.

Moniardin, mine d'asur & or.

Alerroys, mine d'argent.

Au pays de Rouargue.

Lambraget, riche mine d'argent.

Le vieleret, mine d'argent.

Sainct André, mine de cuyure & leton.

En Baltazar, mine d'argent.

Les Vignes de terre, là ou sont les mi-

nes de Vitrolle, mine de couperose

& anthimoine.

Nous voyons par les mouuemés des
cieux que la France est bien dereiglée
mais vous & vostre audience, & apres
que y aurez cogneu les vices qui y
sont, vous y donneres si bonne ordre
que tous les François se diront estre
bien-heureux d'auoir vne telle mai-
stresse, & non poinct eux seulement:
mais les Princes estrangiers s'esmerueil-
leront que vne si ieune Princesse d'age,
y auoir faiçt de perfections & si grands

dons de dieu. Car toutes les Propheties
anciēnes, depuis que Dieu a fait & nō-
mé ceste Frāce, on dict que si tost que
le Lys se ioindroit par mariage avec
l'Aigle qu'ilz gouverneroiēt si bien leur
Royaume qu'ilz assubiētiroient vne
partie de l'Europe, & iusque en l'Asie.
Ma-dame c'est la signification de la Co-
mēte qui vous est apparue au ciel le
iour de vostre heureuse entrēe en vo-
stre ville de Paris. Je vous supplie bien
humblement pour l'honneur du grand
Dieu qui vous a crēe, vous vouloir fai-
re penser aux choses susdictes, & les
faire executer. Ce faisant vous aurez la
paix vniuerselle en vostre Royaume, &
maistrise sur voz ennemys, & de rompre-
tes vne grande machination couuerte
que ont fait voz aduersaires cōtre voz
maiestez & royaume & peuple, que per-
sonne ne l'a encores cogneu, par quel
moyen ilz doibuent accomplir, & vn
grand nombre de vostre peuple, dece-
uir & mourir en rancunes. Mais nous

l'auons referuée pour communiquer à
voz sacrées maiestez. Et fault pēser que
les vns ont sciences naturellemēt, & les
autres par instruction de toute cognois-
sance, & les autres par inspiration diui-
ne, & tout par le moyen du saint Esprit.
Et pource que nous trouuōs que iamais
creature raisonnable quelconque que
ce soit ne doibt reprendre personne hu-
maine qui ne soit instruit au parfaict
de toute cognoissance & en toute scien-
ce: car autrement on trouue par la veri-
té qu'ilz sont dignes d'estre mys au rang
des bestes irraisonnables, qui veullent
reprendre vne personne sans auoir par-
faicte cognoissance de ce qu'ilz veullēt
reprendre.

O tresheroique Royne, ie vous pry
treshumblemēt à genoux, & pour l'hon-
neur que vous deuez au grād Dieu qui
vous a cree & formée: & iuyuāt le hault
& noble lieu dont vous estes sortye, qui
est vn si grand Monarque & Empereur,
& estes Royne d'vn si noble Royauie

C

qui est la France, & suyuant que les prieres
que l'on vous fait le iour des rameaux
estant le huietieme d'April, mil cinq
cens septante & vn, dedans vostre gran-
de Vniuersité de Paris, ville capitale,
c'est le iour que Dieu deliura les sainctz
Peres des Limbes, ce que l'on vous de-
mande, c'est qu'il vous plaise de prier le
Roy, qu'il luy plaise suyuant le droit de
raison, de commander que iustice soit
administrée enuers ses esclaves & pri-
sonniers, & p̄ser aux autres choses sus-
scriptes. O tresinvincible princesse vou-
lez vous voir cōtourner le mal en bien!
ce sera alors que vous voyres les grands
Princes & Seigneurs de ce Royaume
auoir le maniement de toutes les affai-
res de vostre Royaume, & alors les Astro-
logues pourront aller demeurer dedans
les Hermitages & forestz pour contem-
pler seulement le changemēt du temps
& ne penser point d'oresenauant aux
malheurs de vostre France, qui n'y au-
ra point. Car subit qu'ilz seront cōmis.

quelques fois faitz, seront chastiez par les commandemens de cesdictz grands Princes & Seigneurs. Et ce faisant nous voyons par les mouuements agilles du firmamēt, & cognoissant par le parfait de toute cognoissance, & ce faisant vous aurez intelligence du moyen d'empescher & d'oster la puissance à tous voz ennemis que pourrez foudroyer, si aux choses suscriptes voz maiestez y veulent penser, & mettre en execution ces effectz. Car nous auõs regardé la fin qui en doibt aduenir. Dieu est sur tout, que ie prie sa diuine bonté qu'il luy plaise cõduyre cesdictz effectz par le meilleur, & vous tenir en la sainte garde & prosperité: ensemble tout ce que vous desirerez.

L'auteur priãt Dieu à genoux pour la difficulté de nostre œuure, & la profundité des choses qu'il faut cognoistre & la brieufeté du tēps: ensemble la multitude des enuieux & calonniateurs qui ont accoustumé plustost dire mal que

bien me admonestent à requérir la gr-
ce du Dieu tout puissant, à cause que
j'ay entrepris choses plus grandes que ne
pourroit conuenir à la capacité de mon
rude entendement. Priant treshumble-
ment les lecteurs vouloir prendre ledit
labour en bonne part pour l'honneur
du grand Dieu vivant.

F I N.

Extrait du priuilege du Roy.

Il est permis à Nicolas du Mont, maistre imprimeur en l'Vniuersité de Paris, par transport de xvij. d'April, 1571, de M. Anthoine Crespin Nostradamus Conseiller, Medecin & Astrologue ordinaire du tres haut, & tres excellent Roy de France, d'imprimer & exposer en vente l'Epitre susnommée, dedice à la tres haute & magnanime Princesse, Madame Elisabeth D'Aunoy, fille d'Empereur & Roynne de France. Est defendu à tous imprimeurs & libraires de ne imprimer ou faire imprimer, n'exposer en vente, ne falsifier le nom d'audit auteur, sur les peines contenues audit priuilege.

